



Assemblée générale

Distr. générale
9 octobre 2018

Original : français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-neuvième session

Compte rendu analytique de la 712^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 2 octobre 2018, à 10 heures

Président(e) : M. Delmi (Algérie)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

GE.18-16559 (F) 081018 091018



* 1 8 1 6 5 5 9 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 10.

Débat général (*suite*)

1. **M. Imamberdiyev** (Turkménistan) dit que son pays, soucieux de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, s'attache à mettre en œuvre des programmes relatifs aux réfugiés et aux apatrides, notamment en collaboration avec le Bureau régional du HCR, ce qui à ce jour a permis à plus de 22 000 personnes d'obtenir la nationalité turkmène. La mise à exécution du Plan d'action global visant à mettre fin à l'apatridie (2014-2024) avance à un bon rythme : une loi relative à l'apatridie a été adoptée en 2017 et des critères de naturalisation simplifiés et souples ont été introduits dans la législation. En outre, les textes révisés des lois sur la citoyenneté turkmène, sur les réfugiés, sur la migration et sur l'état d'urgence ont été adoptés.

2. **M^{me} Chohan** (Afrique du Sud) dit que son pays accueille actuellement plus de 126 000 réfugiés et qu'en 2017 2 267 personnes supplémentaires ont obtenu ce statut. En outre, près de 7 000 réfugiés se sont vu octroyer un titre de résident permanent. Entre 2007 et 2015, le pays a ouvert ses portes à plus d'un million de requérants d'asile, ce qui le fait figurer au rang des principaux pays hôtes. Contrairement à bon nombre de pays, l'Afrique du Sud n'interne pas les requérants d'asile et les réfugiés dans des centres, ce qui leur permet de conserver leur liberté de circulation. Ils bénéficient en outre d'un ensemble de droits, notamment les droits à l'éducation, à la santé et à l'emploi. Il est toutefois inquiétant de constater que nombre de ces requérants travaillent dans le secteur informel. Le pays s'attache à gagner en efficacité dans le traitement des demandes d'asile et veille à ce que suffisamment de ressources y soient allouées. La décision prise par la Banque mondiale d'allouer des fonds supplémentaires à la prise en charge des réfugiés mérite d'être saluée, et il est à espérer que ce processus sera conduit dans la plus grande transparence, et que les personnes déplacées bénéficieront effectivement de cette aide.

3. **M. Dávalos** (Équateur) dit que son pays, où l'on dénombre le plus grand nombre de réfugiés de la région, accueille toutes les personnes désireuses d'y trouver refuge, sans discrimination aucune. Ces personnes bénéficient des mêmes droits que les citoyens équatoriens, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi et à la sécurité sociale. En outre, tout enfant né sur le territoire obtient automatiquement la nationalité équatorienne. Depuis 1990, l'Équateur a reçu environ 250 000 demandes d'asile et, en août 2018, il avait octroyé le statut de réfugié à 65 000 personnes, dont 98 % étaient de nationalité colombienne. L'Équateur fait actuellement face à l'arrivée massive de migrants et de réfugiés vénézuéliens. Depuis 2014, ils ont été 1 million à trouver refuge sur le territoire, et 680 000 pour l'année 2018 seulement. À ce jour, environ 7 000 demandes d'asile ont été déposées par des Vénézuéliens, et 1 250 d'entre elles ont été jugées recevables. Le pays s'est doté d'un système de visa électronique en vue de régulariser la situation de 40 000 personnes supplémentaires, dont 85 % sont des ressortissants vénézuéliens. En vue de mieux gérer au niveau régional la crise vénézuélienne, le pays a convoqué les 3 et 4 septembre 2018 une réunion sur le thème de la mobilité des citoyens vénézuéliens, à laquelle ont participé 11 pays de la région et diverses organisations internationales, et qui a abouti à l'adoption de la Déclaration de Quito. En dépit des nombreux efforts qu'il déploie, l'Équateur ne dispose pas des fonds suffisants pour offrir aux réfugiés toute l'aide dont ils ont besoin. Il serait souhaitable que la communauté internationale offre une assistance plus soutenue au pays et veille à un partage plus équitable des responsabilités.

4. **M. Rugsanaoh** (Thaïlande) dit qu'au cours de l'année écoulée une série de mesures a été prise pour traiter les questions relatives à la migration, aux déplacements de populations et à l'apatridie. Un mécanisme de filtrage sera bientôt mis en place, et la politique relative aux mesures de substitution à la détention des enfants migrants est sur le point d'être adoptée. En outre, un projet de loi a récemment été élaboré dans l'objectif d'opérer une distinction entre les personnes ayant véritablement besoin d'une protection et celles qui émigrent illégalement vers le pays pour des raisons économiques. Le Gouvernement thaïlandais et le Gouvernement du Myanmar œuvrent ensemble, et avec le soutien de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), à faciliter le retour systématique et volontaire, dans des conditions viables, dignes et sûres, des 110 000 déplacés en

provenance du Myanmar qui se trouvent sur le territoire thaïlandais. Jusqu'à présent, 163 déplacés ont pu retourner au Myanmar, et 300 autres devraient leur emboîter le pas dans les mois à venir. La Thaïlande, qui a participé à la campagne #IBelong du HCR, s'emploie à mettre un terme à l'apatridie, notamment en octroyant la nationalité thaïlandaise à certains groupes, comme il en ressort de la récente naturalisation de 30 apatrides. Le pays envisage en outre d'adhérer à la Convention relative au statut des réfugiés.

5. **M. Alemi Balkhi** (Afghanistan) dit que, malgré les conflits et les catastrophes naturelles qui sévissent dans le pays, des efforts considérables ont été déployés au cours des quatre dernières années pour permettre le retour volontaire et sûr des réfugiés afghans ainsi que leur réintégration dans la société. Cette question, au même titre que la lutte contre le trafic de migrants, est au centre des préoccupations du Gouvernement. Le Cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie en témoigne, tout comme le décret présidentiel n° 305 du 29 août 2018, dans lequel est abordée toute une série de points concernant directement les réfugiés. Bien que plus de 9 millions de réfugiés soient rentrés au cours des dix-sept dernières années, on ne pourra résoudre le problème des réfugiés afghans, population dont la situation dure depuis le plus longtemps, sans l'aide de la communauté internationale. Celle-ci devrait ainsi renforcer ses partenariats et veiller à une meilleure répartition des charges, en vue d'offrir à ces réfugiés l'aide dont ils ont besoin.

6. **M^{me} Hinda** (Namibie) dit que son pays veille au rapatriement volontaire de tous les anciens réfugiés namubiens se trouvant au Botswana et souhaite travailler en étroite collaboration avec le HCR et les pays d'origine en vue de trouver des solutions durables aux problèmes que rencontrent les réfugiés et les requérants d'asile se trouvant sur le territoire national. La Namibie compte en outre mener à terme, d'ici à fin 2018, le processus d'intégration de 664 réfugiés angolais. Il est inquiétant de constater que les réfugiés et les déplacés apatrides sont plus exposés au risque de traite, notamment aux fins du prélèvement d'organes. Il importe de mettre un terme à ce phénomène, qui persiste depuis des décennies. À ce titre, la Namibie demeure résolue à mettre intégralement en œuvre le Plan d'action global visant à mettre fin à l'apatridie (2014-2024). En août 2018, la Namibie et le HCR ont en outre procédé à des vérifications dans le cadre de l'Écosystème d'enregistrement des populations et de gestion de l'identité (PRIMES), ce qui a permis de recueillir des données statistiques fiables aux fins de la planification.

7. **M^{me} Edlund** (Canada), soulignant que son pays apporte des contributions pluriannuelles non affectées au HCR en vue de couvrir ses besoins de financement, dit que le Canada va étendre son programme de réinstallation à 1 000 femmes et filles vulnérables supplémentaires. La conclusion récente d'un partenariat avec la Banque mondiale en vue d'allouer des fonds IDA 18 additionnels au Bangladesh, la réponse globale du Gouvernement à la crise des Rohingyas et le milliard de dollars affecté à la gestion de la crise en Syrie témoignent de la ferme volonté du Canada de soutenir les réfugiés et les pays d'accueil. En outre, le Canada favorise l'accès des réfugiés à l'éducation et a prévu d'allouer 400 millions de dollars à cette fin, cette somme étant incluse dans les 3,8 milliards de dollars récemment débloqués par le Canada en vue de favoriser l'accès à l'éducation des femmes et des filles victimes de conflits.

8. **M. Beregoi** (République de Moldova) dit que son pays met déjà en œuvre avec succès les objectifs du Cadre d'action global pour les réfugiés. Ainsi, il veille à ce que ces derniers aient accès à l'éducation, y compris dans l'enseignement supérieur, aux soins de santé, à l'assistance sociale et au marché du travail, dans les mêmes conditions que ses ressortissants. Le Gouvernement moldave est en effet convaincu que l'accès à l'éducation, dans des conditions sûres et non discriminatoires, permet aux réfugiés de s'intégrer dans la société et contribuera, à long terme, au relèvement et à la reconstruction des pays actuellement en proie à des conflits. Consciente de la contribution que les réfugiés peuvent apporter à un développement économique durable, la République de Moldova s'emploie à faciliter leur intégration économique et sociale et leur accès au marché du travail. En vue de renforcer son système national d'intégration, elle a élaboré un projet de loi portant modification de la législation nationale relative à l'intégration des ressortissants étrangers. La République de Moldova soutient la Campagne pour mettre fin à l'apatridie menée par le

HCR et a adhéré à la Convention relative au statut des apatrides et à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie.

9. **M. António** (Observateur de l'Angola) dit que l'Angola s'associe à la déclaration faite par l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique. Face à la plus grande situation d'urgence humanitaire que le monde ait jamais connue et à la nécessité de définir rapidement les conditions et les procédures d'attribution et de perte du statut de réfugié, le Gouvernement angolais a adopté la loi 10/15 du 17 juin 2018 sur le droit d'asile et le statut de réfugié, ainsi que les lois relatives au Conseil national pour les réfugiés et au Centre des réfugiés et requérants d'asile. L'Angola apporte protection et assistance à 52 833 réfugiés et à 30 000 requérants d'asile. Depuis 2017, il accueille 35 644 réfugiés originaires de la Province du Kasaï, qui ont besoin d'une assistance internationale. 22 428 d'entre eux vivent dans la Province de Lunda Norte, dont 13 741 dans le camp de Lovua, et 8 714 résident à Dundo. Malgré ses difficultés financières, le Gouvernement continue de soutenir le camp de réfugiés de Lovua, de permettre aux réfugiés de mener des activités agricoles, en leur donnant accès à des terres, de leur accorder une aide alimentaire et non alimentaire, de leur offrir un accès à l'éducation et à l'eau, d'assurer l'enregistrement des naissances et de protéger les femmes et les filles de la violence qu'elles subissent. L'Angola demande à la communauté internationale de mobiliser les ressources nécessaires au partage des efforts et des responsabilités en ce qui concerne l'aide aux réfugiés, la réduction du budget du HCR touchant tout particulièrement le continent africain.

10. **M. Aala** (Observateur de la République arabe syrienne) regrette que certains acteurs soumettent l'aide aux réfugiés à des conditions politiques, ce qui est contraire aux principes de l'action humanitaire, et que d'autres se refusent à partager la charge et les responsabilités liées à l'accueil des réfugiés. La République arabe syrienne affirme que le meilleur moyen de résister à de telles pressions est de respecter les principes régissant les activités des institutions humanitaires du système des Nations Unies, en évitant toute politisation. S'il faut mobiliser les ressources nécessaires au règlement des difficultés liées aux déplacements forcés, il faut en priorité s'attaquer aux causes profondes de ces déplacements. M. Aala fait remarquer que plusieurs pays traversant des crises humanitaires sont victimes de tentatives de déstabilisation, mais que les organisations internationales n'en font nulle mention dans leurs rapports. Les crises humanitaires dont la région est le théâtre sont principalement causées par l'occupation étrangère, le terrorisme et les mesures coercitives unilatérales. L'occupation israélienne demeure la première raison du déplacement forcé de millions de réfugiés palestiniens, y compris 500 000 réfugiés palestiniens qui résident en Syrie depuis soixante-dix ans, et de 500 000 Syriens qui ont dû quitter le Golan syrien occupé depuis 1967. Il est regrettable que l'incidence qu'ont les mesures coercitives unilatérales visant la République arabe syrienne sur les droits des Syriens ne soit pas prise en compte. Les mesures coercitives unilatérales visant l'ensemble des secteurs vitaux du pays doivent être abolies afin que les réfugiés puissent rentrer chez eux. À cet égard, M. Aala appelle l'attention du Haut-Commissaire pour les réfugiés sur le rapport que le Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme a établi à l'issue de la visite qu'il a effectuée en Syrie lors de la trente-neuvième session du Conseil des droits de l'homme. Les victoires des forces armées syriennes et l'action en faveur de la réconciliation locale ont permis de libérer du terrorisme et de stabiliser plusieurs régions, dans lesquelles des populations ont pu regagner leur foyer. Le Gouvernement a invité les Syriens qui ont dû fuir le pays à cause des attaques terroristes et des conflits à rentrer chez eux. Il a mis en place une commission de coordination gouvernementale afin de faciliter et de simplifier leur retour. Avec le soutien appréciable de la Fédération de Russie, le Gouvernement n'épargnera aucun effort pour créer les conditions propices au retour de ses ressortissants. La République arabe syrienne s'attend à ce que les organisations internationales coopèrent et contribuent activement à ce retour en orientant davantage leurs efforts vers des programmes axés sur le développement et en mettant l'accent sur la nécessité de reconstruire les infrastructures nationales. Le Gouvernement s'est félicité du lancement d'un dialogue avec les institutions des Nations Unies qui ont exprimé la volonté de coopérer avec lui et de l'aider à faciliter le retour des réfugiés. Il examine actuellement, avec le HCR, les moyens de trouver un équilibre entre les exigences de la collaboration et le respect des lois syriennes et de la souveraineté de la Syrie dans la supervision du retour des réfugiés. La République arabe

syrienne insiste sur la nécessité de fournir au HCR les ressources financières nécessaires à ses activités, en évitant toute politisation. Il est dommage, à ce propos, que certains États diffusent des messages erronés selon lesquels les conditions ne seraient pas réunies pour le retour librement consenti des réfugiés syriens dans les conditions de sécurité requises. Le Gouvernement de la République arabe syrienne demande à ces États de trouver remède à leur schizophrénie et de renoncer à leurs visées sur son territoire, et il espère que le HCR mènera son action en tenant compte de la stabilité des zones libérées.

11. **M. Zolfaghari** (République islamique d'Iran) dit que son pays est non seulement victime du terrorisme, mais qu'il est aussi visé par des sanctions unilatérales coercitives et illégales. Malgré sa situation difficile, il accueille 3 millions de réfugiés enregistrés et migrants sans papiers. Depuis 2016, la République islamique d'Iran a délivré, en collaboration avec le Gouvernement afghan, des documents d'identité à plus de 850 000 migrants. Ces quarante dernières années, elle a fourni des services éducatifs à environ 500 000 réfugiés et a fait passer le taux d'alphabétisation des réfugiés de 6 % à 65 %. En outre, 17 000 réfugiés sont actuellement scolarisés dans l'enseignement supérieur dans le pays, 25 000 sont diplômés du supérieur et 18 815 ont achevé des cours de formation technique et professionnelle. Par ailleurs, 320 000 réfugiés vulnérables ont bénéficié d'une assurance santé publique gratuite, en coopération avec le HCR et, de manière plus générale, tous les réfugiés sont couverts, au même titre que les ressortissants iraniens, par l'assurance santé Salamat. La République islamique d'Iran a également créé un programme d'études sur l'Afghanistan destiné, notamment, aux enfants afghans nés sur son territoire. Elle offre une aide financière et distribue des denrées aux réfugiés vulnérables, en collaboration avec le HCR et d'autres organisations internationales. Afin de lutter contre les migrations irrégulières et de réglementer la présence des réfugiés afghans sur son territoire, la République islamique d'Iran a pris diverses mesures, notamment le renforcement de ses capacités afin de pouvoir délivrer chaque année 550 000 visas aux Afghans à la recherche d'un emploi.

12. Du fait des sanctions illégales qui frappent la République islamique d'Iran, de la diminution du revenu des réfugiés afghans et de l'insécurité croissante due à la présence, en Afghanistan, de militants du groupe État islamique, ainsi que des difficultés financières du pays, les réfugiés afghans ont de plus en plus tendance à migrer vers d'autres pays, en particulier vers les États de l'Union européenne. La République islamique d'Iran espère que la communauté internationale prendra des mesures allant dans le sens des objectifs du pacte mondial sur les réfugiés. Elle propose que soit établi un mécanisme permettant de mettre concrètement en œuvre toutes les décisions adoptées.

13. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) dit qu'il est très heureux des mesures prises par l'Iran, en collaboration avec l'Afghanistan, en vue de la régularisation de la situation des Afghans sans papiers, qui constituent un groupe particulièrement vulnérable. Il se félicite des efforts que l'Afghanistan déploie pour élaborer une meilleure politique de réintégration en faveur des Afghans qui rentrent chez eux. Il félicite la République islamique d'Iran qui, malgré les difficultés qu'elle rencontre, continue de mettre en œuvre une politique des plus progressistes à l'égard des réfugiés, notamment en matière d'éducation, de santé et d'emploi.

14. M. Grandi remercie le représentant de la République arabe syrienne pour sa déclaration et dit que les considérations du HCR relatives à la situation des réfugiés syriens sont apolitiques. Les principales préoccupations du HCR sont le retour des Syriens dans leur pays et ce que les réfugiés syriens perçoivent comme des obstacles à ce retour.

15. Le Haut-Commissaire pour les réfugiés se félicite des mesures que le Canada a prises pour pouvoir réinstaller davantage de personnes, notamment des femmes et des jeunes filles, car il est nécessaire d'accorder davantage d'attention aux groupes vulnérables. L'égalité des sexes n'est pas une simple politique ; elle devrait être une réalité concrète. M. Grandi partage les préoccupations exprimées par l'Angola au sujet des ressources mobilisées pour la gestion des réfugiés en Afrique. Il fait observer que les travaux menés avec la Banque mondiale et d'autres institutions constituent une manière de combler par d'autres moyens ce manque de ressources.

16. M. Grandi se félicite des efforts déployés par la Thaïlande, le Turkménistan, la République de Moldova, l'Équateur, la Namibie et l'Afrique du Sud, et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat.

17. **M. Dofing** (Luxembourg) dit que le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Son pays salue le rôle central de coordination, de mise en œuvre et de suivi dévolu au HCR dans le contexte du pacte mondial sur les réfugiés. Néanmoins, cet instrument ne saurait à lui seul faire disparaître les divergences d'approche relatives au règlement des crises actuelles et futures. Il importe donc de renforcer les capacités du HCR et de passer aux actes et à la coordination concrète. Le principe de solidarité doit contribuer à soutenir activement le HCR dans l'exercice du mandat élargi que lui confie le pacte. Le Luxembourg est un partenaire fiable dans le domaine de l'action humanitaire, comme en témoigne l'accord de partenariat pluriannuel dont l'échéance est fixée à 2020. Ces dernières années, le Luxembourg a approfondi sa coopération avec le HCR dans le domaine des télécommunications, en fournissant notamment, dans le cadre du projet *emergency.lu*, une plateforme de communication gratuite pour les activités menées dans les camps de réfugiés du Sud-Est du Niger. Le pays examine par ailleurs la possibilité de renforcer sa participation à l'initiative « Connecting refugees ».

18. **M^{me} Farouq** (Nigéria) dit que son pays s'associe à la déclaration faite par l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Nigéria fait face à l'heure actuelle à un afflux sans précédent de demandeurs d'asile camerounais, en majorité des femmes et des enfants, au nombre de 28 000. Les communautés hôtes accueillent ces réfugiés, dont ils partagent la langue et les coutumes, et leur donnent du travail ou mettent à leur disposition des terres, mais huit mois après les premières arrivées, les ressources locales s'épuisent et la cohabitation devient difficile. Le Nigéria accueille également des réfugiés originaires d'autres régions d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie, qui vivent dans les zones urbaines. Des mesures ont été prises pour l'accès à la formation et à l'emploi, afin que les réfugiés puissent devenir autonomes, et les personnes déplacées, dont le nombre s'élève à 1,9 million, auront bientôt accès aux services de santé dont les réfugiés bénéficient déjà. Le Nigéria s'apprête à modifier la loi relative à la Commission nationale des réfugiés afin d'y intégrer les dispositions de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), en vue d'apporter des solutions durables aux personnes déplacées et de lutter contre les causes profondes du phénomène. Grand pays d'origine, de transit et de destination, il remercie le HCR pour son aide dans le domaine des migrations mixtes. Le pays constitue un bon exemple de situation dans laquelle les deux pactes mondiaux pertinents, à savoir le pacte sur les migrations et le pacte sur les réfugiés, peuvent s'appliquer ensemble en vue de fournir des solutions pratiques aux problèmes des réfugiés, demandeurs d'asile ou autres déplacés ou futurs déplacés.

19. **M. Yu** (Chine) dit que la Chine estime que les questions mondiales, comme celle des réfugiés, doivent être examinées dans le cadre du système multilatéral piloté par l'ONU. Le pacte mondial sur les réfugiés est une initiative très importante à cet égard et la Chine soutient son adoption par consensus par l'Assemblée générale des Nations Unies. La Chine estime qu'une solution globale est nécessaire pour traiter à la fois les causes profondes et les symptômes du phénomène des réfugiés. Les pays devraient assumer leurs responsabilités selon le principe des responsabilités communes mais différenciées, en soutenant davantage le HCR et les pays d'accueil. La Chine est convaincue que l'objectivité, l'impartialité et la non-politisation sont des fondements importants de la protection des réfugiés. La communauté internationale et le HCR ne devraient en aucun cas accorder le statut de réfugié à des terroristes et à des criminels et devraient éviter que les instruments de protection ne deviennent un outil d'ingérence dans les affaires internes. La Chine a toujours fourni une assistance aux pays en développement et en crise et continuera à aider les pays à faire face aux problèmes causés par l'afflux de réfugiés. Elle est disposée à renforcer sa coopération avec le HCR et à contribuer à l'amélioration de la gouvernance mondiale des réfugiés.

20. **M^{me} Bibalou Bounda** (Observatrice du Gabon) dit que son pays souscrit à la déclaration faite au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Gabon réaffirme son engagement à remplir ses obligations à l'égard des quelque 900 réfugiés et demandeurs

d'asile qui séjournent sur son territoire depuis vingt-cinq ans en moyenne. Il soutient pleinement la campagne et la pétition #Avec les réfugiés# lancée en 2016 par le Haut-Commissariat et a élaboré des stratégies pour la mise en œuvre de solutions durables pour les réfugiés. Les autorités ont facilité le rapatriement librement consenti des réfugiés dans la dignité, ainsi que la délivrance de cartes de séjour pour ceux qui souhaitent continuer de séjourner au Gabon. Les familles dont les enfants n'ont pas d'acte de naissance sont aidées dans leurs démarches auprès de l'état civil en vue de l'obtention du document, et des enfants de réfugiés nés au Gabon ont pu demander la nationalité gabonaise. Un programme a été mis sur pied avec le HCR en vue de l'autonomisation et de l'insertion socioéconomique des réfugiés, et des initiatives axées sur la formation professionnelle et l'octroi de microcrédits visant à faciliter leur intégration économique ont été menées et financées avec l'appui du HCR.

21. **M. Laourou** (Bénin) dit que le Bénin accueille 1 474 réfugiés et demandeurs d'asile, qui vivent dignement. Le Gouvernement du Bénin a renforcé son partenariat avec le Bureau régional du HCR pour l'Afrique de l'Ouest pour ce qui est de la mise en œuvre des plans et stratégies qui garantissent la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, depuis la fermeture du Bureau du HCR au Bénin en avril 2017. Une nouvelle carte de réfugié, conforme aux normes du HCR, a été remise à tous les réfugiés vivant au Bénin et le Gouvernement a adopté un nouveau décret garantissant aux réfugiés une assistance juridique légale et gratuite afin qu'ils puissent bénéficier des mêmes droits que les citoyens en matière d'accès à l'éducation, d'accès au marché du travail et de prestations sociales. Par ailleurs, le Bénin s'emploie depuis août 2018 à favoriser le rapatriement volontaire des réfugiés centrafricains. Le Bénin remercie le Haut-Commissariat pour son assistance technique et financière, et s'engage à poursuivre ses efforts en faveur de la protection des personnes déplacées pour des raisons environnementales et climatiques. C'est dans cet esprit, d'ailleurs, qu'il a offert d'héberger le premier Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest de l'Initiative Nansen.

22. **M. Ouattara** (Côte d'Ivoire) dit que la Côte d'Ivoire souscrit à la déclaration faite par l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique. Elle note cependant avec préoccupation la baisse du budget du Haut-Commissariat pour 2019, malgré l'augmentation du nombre de personnes relevant de sa compétence, notamment en Afrique. La Côte d'Ivoire a accueilli des milliers de réfugiés et autres personnes vulnérables sur son territoire depuis les années 1970, sans créer de camps. Actuellement, elle compte 1 766 réfugiés de différentes nationalités. Le Gouvernement s'est engagé dans un processus visant à l'adoption d'une loi sur l'asile, afin de trouver une solution durable pour l'intégration des réfugiés de longue durée. S'agissant des réfugiés ivoiriens, plus de 90 % d'entre eux, soit quelque 70 000 personnes, sont rentrés en Côte d'Ivoire. Il reste actuellement 23 326 Ivoiriens encore réfugiés dans les pays de la sous-région. Le Président de la Côte d'Ivoire a signé en août 2018 une ordonnance d'amnistie pour des faits liés à la crise post-électorale de 2010, afin de favoriser le retour de ces réfugiés. À cet égard, le Gouvernement ivoirien réitère sa demande relative à l'application de la clause de cessation du statut de réfugié ivoirien et sollicite l'appui de tous pour l'aboutissement de ce processus en 2020. Enfin, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans la lutte contre l'apatridie et, dans ce cadre, a octroyé la nationalité ivoirienne à plus de 16 000 descendants d'immigrants. Elle a aussi enregistré à l'état civil 400 000 élèves de l'enseignement primaire qui n'avaient pas d'acte de naissance.

23. **M. Gani** (Togo) dit que le Togo souscrit à la déclaration faite par l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Togo est engagé en faveur de la protection des réfugiés dans le monde et s'emploie à trouver des solutions durables pour les réfugiés présents sur son territoire. Il héberge à l'heure actuelle près de 13 000 réfugiés de 14 nationalités différentes, dont la plupart sont des réfugiés de longue durée. Il a organisé en 2017 un forum sur la recherche de solutions durables à l'issue duquel il s'est avéré que le rapatriement volontaire et l'intégration locale étaient les deux meilleures solutions. Un plan d'action a été élaboré afin de mettre en œuvre les recommandations formulées lors de ce forum. Pour ce qui est du rapatriement, l'accent a été mis sur le rapatriement volontaire des réfugiés ivoiriens et des mesures ont été prises dans ce sens dans le cadre d'un accord tripartite avec la Côte d'Ivoire et le HCR. Le Gouvernement togolais s'est également attelé

à la question de l'apatridie et une commission a été créée en mai 2018 pour mettre en place des mécanismes de lutte contre ce phénomène.

24. **M. Nzenza** (Zimbabwe) dit que son discours est le premier discours d'un représentant du Zimbabwe depuis que le pays est devenu membre du Comité exécutif, en avril 2018. Le Zimbabwe souscrit à la déclaration faite par l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique. Il espère que le pacte mondial sur les réfugiés permettra un véritable partage des responsabilités et de la charge financière induite par la présence des réfugiés. La mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés dépendra elle aussi de la mobilisation de ressources. Le Zimbabwe accueille un peu plus de 13 000 réfugiés, qui sont pris en charge dans le respect des obligations internationales qui lient le pays, et une attention particulière est accordée aux personnes les plus vulnérables. Le nouveau gouvernement assumera ses responsabilités en matière de protection des réfugiés, notamment par la mise en place de solutions durables, comme l'intégration des réfugiés et leur accès au marché du travail.

25. **M^{me} Loose** (Nouvelle-Zélande) dit qu'il est important que le pacte mondial sur les réfugiés, fruit d'un compromis, puisse alléger le fardeau pesant sur les pays d'accueil, qui sont les premiers à préserver le principe du non-refoulement, pierre angulaire des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Elle annonce que, dès 2020, le quota de réfugiés accueillis par la Nouvelle-Zélande passera de 1 000 à 1 500 et précise que la contribution de six millions de dollars néo-zélandais au HCR demeure entièrement non réservée à une utilisation particulière.

26. En 2018, la Nouvelle-Zélande a alloué 2 millions de dollars néo-zélandais aux opérations du HCR au Bangladesh et 2 autres millions au Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour répondre aux besoins des femmes et des filles rohingyas en matière de santé sexuelle et génésique, et pour lutter contre la violence sexuelle.

27. Félicitant le HCR pour ses efforts de transparence en ce qui concerne la lutte contre l'exploitation et les violences sexuelles qui sont le fait d'agents d'organisations humanitaires, et l'exigence d'une tolérance zéro en la matière, l'oratrice salue également l'accent qu'il met sur l'intégrité dans le cadre des processus de repérage des personnes qui ont besoin d'être protégées.

28. **M. Condé** (Guinée) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique. Le retour à la paix et à la stabilité au Libéria, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire a permis à la grande majorité des réfugiés vivant en Guinée de regagner leur pays d'origine. À ce jour, la Guinée compte 4 906 réfugiés, dont 4 242 Ivoiriens. Par ailleurs, grâce au partenariat entre le HCR et le Gouvernement guinéen, de nombreuses initiatives se concrétisent, comme le montrent l'adoption d'un plan d'action national d'éradication de l'apatridie, la récente adoption de la loi relative à l'asile et à la protection des réfugiés, et l'élaboration d'une stratégie nationale d'intégration locale.

29. **M. González-Aller Jurado** (Espagne) dit que son pays, qui vient de ratifier la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. La société espagnole est le premier donateur privé du HCR, avec plus de 80 millions de dollars É.-U. L'Espagne est prête à s'engager dans la voie ouverte par le pacte mondial sur les réfugiés, dont la perspective pluridimensionnelle pour ce qui concerne les déplacements massifs et la recherche de solutions durables est fondamentale. L'orateur insiste sur l'importance de la pleine mise en œuvre de la résolution 2286 (2016) du Conseil de sécurité sur la protection des civils en période de conflit armé et rappelle que l'Espagne accueillera, en 2019, la troisième Conférence internationale sur la sécurité dans les écoles.

30. L'action collective passe par une action commune au niveau régional, que ce soit en Amérique centrale, par exemple au sein du Cadre intégral régional de protection et de solutions, auquel l'Espagne vient de contribuer à hauteur d'un million d'euros, ou en Europe, par exemple au moyen de l'action conjointe encouragée par le HCR et l'OIM depuis plusieurs mois.

31. **M. Al Ghamdi** (Observateur de l'Arabie saoudite) dit que le montant de l'aide que l'Arabie saoudite apporte aux réfugiés dans le monde depuis huit ans dépasse le milliard de

dollars É.-U., dont 239,7 millions ont été alloués au HCR et 93,2 millions à l'OIM. L'aide vise des pays d'accueil de réfugiés tels que la Malaisie, le Bangladesh, la Jordanie, la Turquie, le Liban, l'Iraq et l'Égypte. L'Arabie saoudite a également contribué à hauteur de 500 millions de dollars au plan d'aide humanitaire des Nations Unies au Yémen pour 2018. Depuis le début de la crise au Yémen en 2015, l'Arabie saoudite a versé 11 milliards de dollars au titre de l'aide au développement et à la population.

32. L'Arabie saoudite apporte également une aide à la Palestine, avec 5,55 milliards accordés depuis 2000 au titre de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, et à la Somalie, notamment dans le cadre de projets du HCR et de l'OIM qui visent à permettre le retour des réfugiés somaliens au Yémen. En outre, elle contribue à des projets concernant les déplacés internes au Nigéria, au Pakistan et en Afghanistan. Elle accueille sur son territoire plus d'un million de réfugiés, appelés « visiteurs », qui ne vivent pas dans des camps et bénéficient de conditions comparables à celles du reste de la population saoudienne. Ils jouissent notamment de la liberté de mouvement et de l'accès à l'emploi, ainsi qu'à l'éducation gratuite et aux soins de santé. Une base de données regroupant les informations et les statistiques sur les visiteurs, ainsi que sur l'assistance fournie par l'Arabie saoudite, est en cours d'élaboration.

33. **M. Cornado** (Italie) dit que son pays souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. La protection est plus que jamais au cœur de l'action humanitaire et l'élan suscité par le Cadre d'action global pour les réfugiés doit être maintenu autour du pacte mondial sur les réfugiés. La communauté internationale doit pouvoir s'appuyer sur tous les partenaires, y compris sur ceux du secteur privé. Avec une contribution qui s'élève déjà à 40 millions de dollars É.-U. pour 2018, le Gouvernement italien renouvelle son engagement en faveur des activités humanitaires du HCR dans les zones de crise majeure.

34. **M. Ahsan** (Bangladesh) dit que le pacte mondial sur les réfugiés et le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ne doivent pas être considérés comme des fins en soi et que les États doivent s'engager clairement sur le partage du fardeau et des responsabilités. À l'heure actuelle, le Bangladesh accueille plus de 1,1 million de réfugiés rohingyas auxquels le Gouvernement s'efforce de venir en aide, avec l'appui du HCR, de l'OIM et d'autres organisations internationales, ainsi que de gouvernements amis et d'ONG. Toutefois, seuls 39 % des financements nécessaires ont été fournis. Par ailleurs, il convient de souligner que le Myanmar détient les clefs de la solution, qui pourrait s'articuler autour de trois points : tout d'abord, l'abolition des lois, politiques et pratiques discriminatoires à l'égard des Rohingyas et la lutte efficace et rapide contre les causes profondes du déplacement ; ensuite, l'instauration d'un climat de confiance, garantissant la protection, les droits et l'accès à la nationalité pour tous les Rohingyas et, le cas échéant, la création d'une « zone sûre » dans le pays pour protéger tous les civils ; enfin, la prévention des crimes atroces à l'égard des Rohingyas, en traduisant les auteurs de tels actes en justice. Rappelant l'importance de la résolution 34/22 adoptée par le Conseil des droits de l'homme au sujet de la situation des droits de l'homme au Myanmar, l'orateur dit que le Bangladesh accueille avec satisfaction le mémorandum d'accord conclu entre le Myanmar, le HCR et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

35. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat. Il se réjouit en outre que les crises majeures que l'Afrique de l'Ouest a connues il y a quelques années aient débouché sur des solutions politiques, ce qui permet de régler également la question des déplacés et des réfugiés. Par ailleurs, il invite tous les pays concernés à travailler avec l'OIM, qui œuvre au retour volontaire des migrants économiques, car son action allège le fardeau, parfois très lourd, qui pèse sur les pays de transit et de destination, notamment pour ce qui concerne les migrants en provenance de Libye. Il insiste sur la complémentarité entre le pacte mondial sur les réfugiés, en tant que début d'une nouvelle approche, et le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Revenant sur la visite qu'il a effectuée en Chine en août 2018, le Haut-Commissaire dit que le HCR souhaite poursuivre le dialogue avec les autorités chinoises, notamment en ce qui concerne l'initiative « *Belt and Road* » (la Ceinture et la Route). Enfin, il remercie le Bangladesh pour sa généreuse hospitalité et l'Arabie saoudite pour son importante contribution.

La séance est levée à 13 h 10.